

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrondissement de Soissons
Canton de Soissons 1

N° 2026-040

.PORTANT SUR

MAIRIE
DE
POMMIERS
02200

**PERMISSION OU AUTORI-
SATION DE VOIRIE**

**RD 91 – RUE 8 MAI 1945
A POMMIERS**

Tél. : 03 23 73 00 96
@ : mairie.de.pommiers02@orange.fr

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Le Maire de la Commune de Pommiers,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R44, R53-2 et R225 ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1- huitième partie – signalisation routière).
Vu la demande de Monsieur Aurélien MARTIN – Entreprise T.R.D. – Route de Condé – 02220 CIRY SALSOGNE, en date du 18/06/2026 ;
Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux suivants :
Création d'un branchement EU pour le compte de M. TURPIN.

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, autorise l'Entreprise T.R.D. ou l'entreprise chargée d'intervention, à une réglementation de circulation par la mise en place d'un balisage pendant les travaux, à savoir : circulation alternée par la mise en place de feux tricolores RD 91 à Pommiers, limitation de vitesse à 30 km/h et interdiction de stationnement, à compter du 06/07/2026 pour une durée de 21 jours.
Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

Article 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : L'Autorité territoriale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soissons, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Pommiers, le 19 juin 2026

Le Maire
Anthony GRANDO

